

Conférence du désarmement

29 novembre 2022

Français

Original : anglais

Note verbale datée du 8 novembre, adressée par la Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, transmettant la déclaration de la Fédération de Russie sur la prévention d'une guerre nucléaire, en date du 2 novembre 2022

La Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève présente ses compliments à la Secrétaire générale de la Conférence du désarmement et a l'honneur de lui transmettre le texte de la déclaration de la Fédération de Russie sur la prévention d'une guerre nucléaire, en date du 2 novembre 2022.

La Mission demande que cette déclaration soit diffusée aux États membres de la Conférence du désarmement et aux États observateurs en tant que document officiel et qu'elle soit publiée sur le site Internet de la Conférence.

La Mission permanente de la Fédération de Russie saisit cette occasion pour renouveler au secrétariat de la Conférence du désarmement les assurances de sa très haute considération.



Annexe

Déclaration de la Fédération de Russie sur la prévention d'une guerre nucléaire, en date du 2 novembre 2022

La Fédération de Russie, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité et l'une des puissances nucléaires, assume une responsabilité particulière s'agissant des questions liées au renforcement de la sécurité internationale et de la stabilité stratégique, conformément au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

La politique de dissuasion nucléaire de la Russie repose de manière stricte et cohérente sur le principe selon lequel une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée. Ses approches doctrinales en la matière sont définies avec la plus grande précision, poursuivent uniquement des objectifs défensifs et ne sont pas sujettes à une interprétation large. Selon ces approches, la Russie ne pourrait recourir à l'arme nucléaire qu'exclusivement en réponse à une agression dans laquelle des armes de destruction massive seraient utilisées, ou, en cas d'utilisation d'armes classiques, si l'existence même de l'État était menacée.

La Russie part du principe que les arrangements et les accords existants en matière de réduction et de limitation des armes nucléaires, ainsi que de réduction des risques stratégiques et de la menace d'incidents et de conflits internationaux susceptibles d'entraîner une escalade au niveau nucléaire, conservent toute leur pertinence. Nous réaffirmons avec détermination notre engagement à l'égard de la déclaration conjointe des dirigeants des cinq États dotés d'armes nucléaires sur la prévention de la guerre nucléaire et la lutte contre la course aux armements, en date du 3 janvier 2022. Nous sommes fermement convaincus que dans la situation compliquée et tumultueuse que nous vivons actuellement, qui résulte d'actions irresponsables et cyniques visant à porter atteinte à notre sécurité nationale, il importe avant tout d'éviter tout affrontement militaire entre puissances nucléaires.

Nous exhortons les autres États du groupe des cinq États dotés d'armes nucléaires à donner des preuves concrètes de leur volonté de s'attacher à résoudre cette tâche prioritaire, ainsi qu'à renoncer aux dangereuses tentatives de porter atteinte aux intérêts vitaux des uns et des autres en étant à deux doigts d'un conflit armé direct et en encourageant les provocations faites avec des armes de destruction massive, qui pourraient avoir des conséquences catastrophiques.

La Russie continue de plaider en faveur d'une architecture de sécurité internationale remaniée et plus solide, propice à renforcer la prévisibilité et la stabilité stratégique mondiale, et fondée sur les principes d'égalité des droits, de sécurité indivisible et de prise en compte mutuelle des intérêts fondamentaux des parties.
